



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/44/339/Add.9 ✓
E/1989/119/Add.9
20 septembre 1989
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
CHINOIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 83 f) de l'ordre du jour
provisoire*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire de 1989
Point 7 f) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT

Progrès accomplis dans la réalisation d'un développement
durable et écologiquement rationnel

Additif

Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour
le développement industriel

* A/44/150.

INSTAURATION D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE : PROGRAMME DE
L'ONUUDI SUR L'ENVIRONNEMENT*

Introduction

1. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a examiné le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (A/42/427, annexe), en s'intéressant tout particulièrement aux questions qui ont trait à l'environnement et à l'instauration d'un développement durable. Elle a adopté les résolutions 42/186 et 42/187 par lesquelles elle a demandé aux organismes des Nations Unies de prendre des mesures à cet égard.
2. Par sa décision GC.2/Dec.11 adopté à sa deuxième session, tenue en novembre 1987, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a aussi accueilli avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale et appelé l'attention sur ses conclusions et recommandations en relation avec le mandat de l'ONUUDI. Elle a prié le Directeur général de faire rapport au Conseil du développement industriel sur les aspects des politiques, des programmes, du budget et des activités de l'ONUUDI visant à favoriser un développement durable.
3. Conformément aux résolutions 42/186 et 42/187 et à la décision GC.2/Dec.11, le Directeur général de l'ONUUDI a présenté au Conseil du développement industriel, à sa quatrième session, un rapport sur les contributions de l'ONUUDI à la protection de l'environnement dans le cadre du développement industriel. Ultérieurement, le Conseil a adopté la décision IDB.4/Dec.19 dans laquelle il a notamment prié le Directeur général d'établir, conformément aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale, un rapport qui serait présenté à l'Assemblée à sa quarante-quatrième session.
4. L'un des critères d'un développement durable, c'est qu'il permet de répondre aux besoins de la présente génération sans compromettre la possibilité de satisfaire les besoins des générations futures. D'autres critères ont trait à la protection de la santé humaine et à la survie des espèces. Les aspects essentiels d'un développement durable pris en considération dans le présent document sont l'utilisation judicieuse des ressources, la gestion prudente de l'environnement et la remise en état du milieu lorsqu'il a été dégradé. Pour les activités d'assistance technique de l'ONUUDI, il est tenu compte de la nécessité d'une approche intégrée pour assurer un développement industriel durable. Outre que ce mode d'approche associe la sélection et l'application de technologies appropriées et la formation des cadres et des techniciens, il prend également en considération les incidences des mesures sociales et des mesures relatives à l'environnement, à l'énergie et à la sécurité sur le développement.

* Le présent document sera communiqué au Conseil du développement industriel de l'ONUUDI à sa cinquième session (27 juin-6 juillet 1989).

A. Historique de la question à l'ONUDI

5. Bien que l'ONUDI ait publié un document sur l'environnement dès 1969, les travaux concernant l'instauration d'un développement durable n'ont vraiment commencé qu'avec la publication d'un rapport sur le développement industriel et l'environnement (UNIDO/ITD.81), rédigé à l'intention de la Conférence sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972. Après la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un certain nombre d'études ont été réalisées en coopération avec cet organisme en 1973 et 1974 et ont fait l'objet de rapports qui ont été publiés. Ces premiers travaux ont été réalisés avec des ressources financières limitées et un personnel peu nombreux. Dans le Plan d'action de Mar del Plata 1, l'ONUDI a été priée d'étendre son action au domaine de l'utilisation et du traitement de l'eau dans l'industrie, ce qui a amené le Conseil du développement industriel à examiner la question en 1981, au cours d'un débat où des suggestions ont été présentées en ce qui concerne la gestion de l'eau en vue d'utilisations industrielles. Les gouvernements sont aujourd'hui plus conscients de l'importance de ces initiatives et autres travaux relatifs à l'environnement et sont disposés à accroître les ressources allouées à des activités dans ce secteur, comme en témoignent les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil du développement industriel. L'intérêt manifesté récemment par l'Assemblée générale et le Conseil met en perspective les travaux entrepris par l'ONUDI en faveur d'un développement durable et va lui permettre de poursuivre son action de manière plus systématique et plus coordonnée.

6. L'ONUDI coopère avec le PNUE depuis que celui-ci a été créé. En ce qui concerne les politiques, l'ONUDI a participé avec le PNUE à l'élaboration de chacun des programmes à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement. Dans le programme pour 1990-1995, dans les secteurs traitant du cadre de travail et de l'industrie, il est à plusieurs reprises demandé à l'ONUDI de concrétiser la stratégie de développement durable dans l'industrie au moyen d'activités spécifiques. Sur le plan pratique, l'ONUDI a mené de nombreuses activités en coopération avec le Bureau de l'industrie et de l'environnement du PNUE.

7. Le PNUE et l'ONUDI ont tous deux réaffirmé récemment leur détermination d'élaborer des projets dans le domaine de l'environnement. Les paramètres d'un nouveau programme d'activités communes ont été adoptés d'un commun accord en janvier 1989, et la priorité sera donnée aux domaines suivants :

a) Prise en compte de la dimension environnementale dans la planification et le développement industriel des pays en développement;

b) Gestion des déchets dangereux;

c) Technologie bon marché et sans danger pour l'environnement pour le recyclage et le traitement des effluents industriels (solides et liquides), en particulier ceux des petites et moyennes industries;

d) Application des biotechnologies nouvelles.

8. Tout en coopérant avec le PNUD, l'ONUDI a participé avec d'autres organismes des Nations Unies à des activités visant à réaliser un développement durable, notamment avec le Groupe intersecrétariats sur les ressources en eau qui relève du Comité administratif de coordination chargé de coordonner les activités dans le domaine de l'eau et de diffuser des informations sur les travaux entrepris par les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'eau et des ressources en eau. Avec les encouragements de ce groupe, l'ONUDI a établi un document intitulé Industrial Water Use and Treatment Practices (utilisation de l'eau dans l'industrie et traitement de l'eau) 2/. Dans le domaine également important de l'évacuation des déchets dangereux, un autre ouvrage intitulé Hazardous Waste Management (gestion des déchets dangereux) 3/ a été publié en commun par l'ONUDI et l'Association internationale en vue d'une technologie propre. Cet ouvrage réunit diverses communications présentées à un atelier international d'experts convoqué par l'ONUDI en 1987. L'ONUDI s'est aussi associée aux travaux réalisés à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement en participant activement aux réunions des fonctionnaires chargés des questions d'environnement et en créant au sein même de l'Organisation une équipe spéciale sur la sécurité industrielle et l'environnement, qui est notamment chargée de veiller à ce que tous les projets de l'ONUDI comportent un élément relatif à l'environnement.

9. Parmi les études concernant l'environnement publiées récemment par l'ONUDI, on peut citer les études intitulées "Environmental assessment and management of the fish-processing industry" [série des études sectorielles, No 28 (PPD.15)] et "Environmental assessment and management in the production of six non-ferrous metals" [série des études sectorielles, No 30 (PPD.26)], qui s'inscrivent l'une et l'autre dans le cadre des activités du Système de consultations de l'ONUDI. Les travaux commencés il y a de nombreuses années dans le domaine de l'industrie pharmaceutique ont été poursuivis avec la réalisation d'une étude intitulée "The solvent recovery and disposal of unremovable solvents used in the pharmaceutical industry", qui traite de la récupération et de l'évacuation des solvants employés dans l'industrie pharmaceutique (UNIDO/IS.646). Au sujet de la planification des interventions en cas de situation d'urgence dans l'industrie, deux études ont été publiées. La première est intitulée "The industrial emergency game" [PPD.78(SPEC.)] et présente la simulation d'une situation d'urgence dans l'industrie, simulation à laquelle il a été procédé pour la première fois dans un pays en développement au deuxième semestre de 1988. Une étude plus technique a pour titre "Major accident prevention or mitigation in the chemical industry" (Prévention ou atténuation des accidents majeurs dans l'industrie chimique) [IO.22(SPEC.)].

10. Il est maintenant demandé à l'ONUDI d'intégrer systématiquement des éléments relatifs à l'environnement dans les projets de coopération technique. Pour préparer une analyse des effets néfastes possibles du développement industriel sur l'environnement, il a été élaboré une étude intitulée "First guide for UNIDO officers in evaluating the environmental impact of industrial projects" [PPD.76(SPEC.)].

B. Types de projets pour la promotion d'un développement durable

11. Pratiquement tous les projets de l'ONUDI pourraient concourir à la protection de l'environnement, ce qui faciliterait une réorientation dans le sens d'un développement durable. On peut mentionner, comme exemples de ce type de projets, les stages de formation portant sur tous les aspects du traitement des effluents; le prélèvement d'échantillons pour vérification de l'état de l'environnement et les pratiques industrielles sans danger pour l'environnement; la coopération technique pour le recyclage, le traitement des déchets et l'emploi de techniques moins polluantes; la valorisation des déchets; la modification des procédés dans les installations existantes afin de réduire la pollution; la réduction du volume des déchets; la valorisation des sous-produits et la réduction de la toxicité des effluents, y compris le traitement des effluents comme partie intégrante du processus de conception des nouvelles installations. La création d'une base de données sur les techniques environnementales et les instruments d'intégration d'une planification environnementale informatisée figure en bonne place sur la liste des priorités de l'ONUDI. Cela permettrait une application systématique des principes concernant le contrôle sélectif des projets de coopération technique de l'ONUDI pour la détection de leurs effets néfastes éventuels sur l'environnement. Actuellement, en l'absence d'une telle base de données, les nouveaux projets qui sont dans la filière comportent néanmoins des normes en matière d'émission ou des dispositions sur le contrôle de la pollution dans les entreprises industrielles, la récupération des ressources, le recyclage et le contrôle des procédés et déchets dangereux.

12. Dans le secteur de l'énergie, la prise de conscience de la dimension environnementale présente deux aspects principaux - les économies d'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables (énergie éolienne, emploi direct ou indirect de l'énergie solaire, emploi de pompes à main ou à pied, utilisation de l'énergie hydro-électrique dans le cadre de réalisations à moyenne échelle ou construction de minicentrales).

C. Projets de coopération technique de l'ONUDI

1. Projets relatifs à l'environnement en 1988

13. En 1988, 51 projets de coopération technique de l'ONUDI approuvés ou opérationnels, représentant un total d'environ 12,5 millions de dollars, étaient consacrés en totalité ou en partie à l'environnement et au développement industriel. Ces projets portaient notamment sur la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, la réduction du volume et l'utilisation des déchets solides et la réduction des risques industriels. Ces projets couvraient des domaines très divers - produits forestiers et autres agro-industries, industries métallurgiques, industries mécaniques et électriques, industries chimiques, études de faisabilité, coopération économique entre pays en développement et réunions dans le cadre du Système de consultations.

14. Environ la moitié des projets susmentionnés avaient trait exclusivement à la protection de l'environnement, qui constituait un élément important dans les projets de l'autre moitié. Un tiers des 51 projets étaient de grands projets, c'est-à-dire des projets pour chacun desquels les allocations totales de crédits étaient de l'ordre de 150 000 dollars. Pour trois d'entre eux, le montant total des crédits d'assistance technique atteignait ou dépassait le million de dollars.

2. Projets concernant les économies d'énergie et les sources d'énergie renouvelables en 1988

15. En 1988, l'ONUDI a exécuté dans le domaine de l'énergie 59 projets d'un montant total de près de 19 millions de dollars, qui avaient un rapport avec l'objectif du développement durable. Ces projets portaient sur des domaines tels que les économies d'énergie dans l'industrie, l'utilisation des sources d'énergie renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire et hydro-électricité). Vingt et un de ces projets étaient de grands projets. Dans le cas de sept d'entre eux, le montant des crédits alloués dépassait le million de dollars.

3. Projets dans la filière relatifs à l'environnement

16. Afin d'examiner les tendances de l'assistance technique sous l'angle de l'environnement, on a analysé les informations disponibles sur les projets dans la filière. Au début de 1989, 84 projets d'un montant total de près de 44 millions de dollars avaient trait d'une façon ou d'une autre à la protection de l'environnement dans l'industrie. Ils portaient sur les domaines suivants : lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, contrôle des déchets solides, valorisation des déchets, gestion des déchets dangereux et divers aspects de la sécurité industrielle et de la planification des interventions en cas de situation d'urgence. L'analyse des projets dans la filière fait apparaître un élargissement de la base des projets de l'ONUDI relatifs à l'environnement. En même temps, le nombre des grands projets est en augmentation. Sur les 84 projets dans la filière, 39 sont des grands projets; pour 13 d'entre eux, les montants en jeu dépassent le million de dollars.

4. Projets dans la filière relatifs aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables

17. Au début de 1989, il y avait dans la filière 60 projets relatifs à l'énergie qui intéressaient également le développement durable; le montant total en jeu était d'environ 27 millions de dollars. Les domaines couverts allaient de l'exploitation de petites centrales hydro-électriques et de sources d'énergie géothermiques à l'amélioration des rendements énergétiques dans l'industrie. Sur les 60 projets, 24 sont des grands projets; pour six d'entre eux, les montants en jeu dépassent le million de dollars.

5. Ventilation des projets par zone géographique

18. Le tableau ci-dessous donne la ventilation par région des projets tant opérationnels que dans la filière dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Ventilation par région, au 19 janvier 1989, des projets pour
la promotion d'un développement durable

(Pourcentages)

Région/zone	Projets approuvés ou opérationnels	Projets dans la filière
Afrique	15	23
Pays arabes (Afrique non comprise)	8	4
Asie et Pacifique	37	49
Europe	16	7
Amérique latine et Caraïbes	8	10
Projet interrégional	16	7

19. Comme le montre le tableau, c'est la région de l'Asie et du Pacifique qui compte, et de loin, le plus fort pourcentage de projets opérationnels et de projets dans la filière. L'Afrique, bien qu'avec un pourcentage plus faible de projets opérationnels, n'est dépassée que par l'Asie pour le pourcentage de projets dans la filière. C'est en Europe que la part en pourcentage accuse la plus forte diminution quand on passe des projets opérationnels aux projets dans la filière. La région qui compte le plus grand nombre de pays, l'Amérique latine et les Caraïbes, est aussi celle où le pourcentage des projets opérationnels est le plus faible. La situation est un peu plus favorable pour les projets dans la filière.

20. On a constaté que 8 % de l'ensemble des projets de coopération technique en cours visaient directement à favoriser un développement durable, ce qui représente, sur la base du montant total de l'assistance technique, des allocations d'environ 31,5 millions de dollars*. Compte tenu des projets dans la filière, le pourcentage atteint environ 13 %. Etant donné le montant total prévu pour les projets dans la filière, cela correspond à environ 71 millions de dollars. L'ONUDI considère que l'augmentation du nombre de projets visant directement à favoriser un développement durable est une tendance qui va se poursuivre.

D. Stratégies futures de l'ONUDI

21. Jusqu'ici le programme de l'ONUDI a surtout porté sur les applications de la technologie dans la lutte contre la pollution, le transfert de technologies non polluantes et bon marché, la sécurité des installations et de l'environnement et la

* Un projet de coopération technique étant fréquemment opérationnel pendant plus d'une année civile, ce chiffre ne peut être calculé en pourcentage du montant total de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en 1988.

recherche-développement. Un programme élargi est maintenant prévu. L'initiative prise avec le PNUE n'est que la première partie d'un programme plus large dans le domaine de l'environnement, et l'ONUDI entend coopérer, dans le cadre de ce programme, avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des instituts de recherche.

22. Il est demandé à l'ONUDI de veiller à ce que les pays en développement puissent renforcer leur aptitude à concevoir et à réaliser des opérations industrielles sur des bases rationnelles au regard de l'environnement. A cette fin, un certain nombre de stratégies sont actuellement appliquées : développement de réseaux d'information plus efficaces sur les incidences des procédés, produits et déchets industriels du point de vue de l'environnement et de la santé; promotion des techniques de gestion des risques; opérations de planification et d'évaluation de l'impact sur l'environnement; développement d'une base de données spécialisées afin de faciliter l'application ultérieure de critères environnementaux uniformes à toutes les activités de l'ONUDI. Entrent aussi dans cette catégorie les activités mentionnées plus haut au paragraphe 7 à propos de la coopération entre l'ONUDI et le PNUE.

23. En résumé, il s'agit d'intégrer à tous les niveaux des opérations de l'ONUDI une vaste gamme d'activités intéressant l'environnement; la plupart sont énumérées dans le document du Conseil du développement industriel distribué en août 1988 sous la cote IDB.4/16. L'ONUDI aidera ainsi les pays en développement à se doter de leurs propres compétences pour évaluer les incidences environnementales et sociales de leurs programmes de développement industriel. Au niveau mondial, ces activités devraient permettre à l'ONUDI de prendre des mesures, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, pour encourager la coopération internationale dans des domaines tels que l'évaluation de l'impact sur l'environnement, la mise au point de technologies non polluantes et la production d'énergie par des méthodes sans danger pour l'environnement.

24. Une fois qu'aura été formulé le programme d'ensemble sur l'environnement, qui sera axé sur les grands domaines que l'on vient d'énumérer, des mesures seront prises pour que tous les fonctionnaires de l'ONUDI reçoivent une formation leur permettant d'évaluer les options et variantes technologiques à prendre en compte dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions, afin de favoriser une conscience plus aigüe de la dimension environnementale et d'intégrer les facteurs liés à l'environnement dans les futures activités de coopération technique. A un stade ultérieur, il est envisagé qu'une version modifiée du programme soit transférée, par le biais d'activités de formation spécialisées, aux gouvernements et institutions du monde entier qui ont le plus de chances d'en bénéficier, surtout dans les pays en développement.

Notes

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12), chap. I.

2/ Jack B. Carmichael et Kenneth M. Strzepek, Industrial Water Use and Treatment Practices, Water Resources Development Series, vol. 8 (Philadelphie, Pennsylvanie, Cassel Tycooly, 1987).

3/ Natural Resources and the Environment Series, vol. 23, Sonia P. Maltezos, Asit K. Biswas et Hans Sutter, eds. (Londres, Tycooly, 1989).